



CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGÉ

Signature d'une nouvelle convention pour la période 2019-2023

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurée par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 29 novembre 2017 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 40% (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% et de taux de réutilisation et de recyclage de 50 % pour la nouvelle période (2018-2023).

Eco-Mobilier, éco-organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs en décembre 2011, a été réagréé par l'Etat le 26 décembre 2017, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018. A ce titre, Eco-mobilier prend en charge la gestion des DEA ménagers comme professionnels sur le périmètre du mobilier, de la literie et des produits rembourrés d'assise et de couchage.

Un contrat territorial pour le mobilier usagé (CTMU) a été conclu pour l'année 2018.

C'est pourquoi, il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le CTMU pour la période 2019-2023, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 19/09/2019

Reçu en préfecture le 19/09/2019

Affiché le 20/09/2019

ID : 022-200043677-20190913-D434-DE

Le CTMU a pour objet la prise en charge opérationnelle des DEA par la collectivité ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de DEA collectées séparément (collecte par Eco-mobilier) et pour les tonnes de DEA collectées non séparément (collecte par la collectivité) ainsi que des soutiens aux actions de communication.

Pour toutes les collectivités ayant conclu un contrat avec Eco-mobilier avant le 31 décembre 2018, il est proposé de conclure le CTMU, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2019.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➡ **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente au contrat territorial pour le mobilier usagé (CTMU) avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la période 2019-2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan le 13 SEPTEMBRE 2019

**Le Président
Thierry BURLLOT**



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 13 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 03 septembre 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le treize septembre à dix-huit heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Generis à Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

Présents : 9

Absents : 5

Votants : 9

Envoyé en préfecture le 19/09/2019

Reçu en préfecture le 19/09/2019

Affiché le 20/09/2019

ID : 022-200043677-20190913-D434-DE